



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Communiqué #1  
Embargo 17h30**

**LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ADOPTE UN PROJET DE  
PLAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AXÉ SUR LA  
RÉDUCTION, LE RECYCLAGE ET LE COMPOSTAGE**

**(Québec, le 26 février 2004)** – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) rend public aujourd’hui son projet de plan de gestion des matières résiduelles pour la partie nord de son territoire qui comprend la ville de Québec et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans.

Le portrait de situation a montré que, globalement en 2002, plus de 670 000 tonnes de matières résiduelles ont été produites, tous secteurs confondus (municipal résidentiel, institutionnel, commercial et industriel (ICI) et construction, rénovation, démolition (CRD)). Le taux de génération de matières résiduelles est en croissance, passé de 1,05 tonnes par année et par personne en 1991 à environ 1,16 tonnes par année et par personne en 2002. Si cette croissance se maintenait, ce seront plus de 721 000 tonnes de matières résiduelles qu’il faudra gérer en 2008. Or l’incinérateur a dépassé sa capacité de traitement en 2003. Si rien n’était entrepris, il faudrait soit agrandir l’incinérateur soit enfouir les surplus pêle-mêle, raccourcissant ainsi la durée de vie du lieu d’enfouissement de Saint Joachim et donc trouver d’ici 20 ans un nouveau site sur le territoire. De plus, l’enfouissement pêle-mêle cause des impacts environnementaux non négligeables en plus d’augmenter les coûts de traitement. La Communauté métropolitaine adhère à la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* et propose plutôt une gestion axée sur la réduction, le réemploi, le recyclage et le compostage afin d’atteindre la mise en valeur de 65% des matières offrant un potentiel de valorisation.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le projet de plan propose d’améliorer les modes de gestion actuels par les mesures suivantes :

- Pour la réduction à la source et le réemploi :
  - *campagnes intensives d’information et de sensibilisation*
  - *promotion du compostage domestique et de l’herbicyclage*
  - *politiques municipales de réduction et d’approvisionnement*
  
- Pour la collecte sélective des matières recyclables :
  - *collecte porte-à-porte par bac roulant pour toutes les habitations permanentes dépôts volontaires pour résidences secondaires*
  
- Pour la valorisation des matières putrescibles :
  - *collecte des résidus verts et compostage domestique*
  - *implantation graduelle de la collecte séparée à trois voies des autres résidus biodégradables (unifamilial, multi-logements et commerces)*

- Pour les résidus domestiques textiles, encombrants et dangereux :
  - *réseau municipal d'éco-centres sur tout le territoire*
  - *soutien au réseau de réemploi*
  - *interdiction de jeter des résidus domestiques dangereux*
- Pour les résidus de construction, rénovation et démolition :
  - *récupération des agrégats et réemploi en voirie par les municipalités*
  - *libre marché pour la valorisation des matériaux secs*
- Pour les boues municipales
  - gestion municipalisée des boues de fosses septiques
  - mise en valeur si possible
- Pour l'élimination des déchets ultimes
  - *incinération des résidus domestiques et autres non récupérés;*
  - *enfouissement des mâchefers et des matières non incinérables et non valorisables*

La mise en œuvre du plan suppose la modification ou l'ajout d'infrastructures afin de traiter les quantités de matières résiduelles valorisables et d'éliminer les résidus non valorisables de l'ensemble de son territoire:

- augmentation de la capacité des centres de tri en place
- installation d'un centre régional de compostage mécanisé et fermé
- construction de 11 éco-centres dans les MRC et la ville de Québec
- aménagement de centres municipaux de récupération d'agrégats
- création de centres privés de tri et récupération des matériaux secs
- modernisation de l'incinérateur de Québec sans dépasser sa capacité actuelle
- opération du site d'enfouissement technique de Saint-Joachim

Cette nouvelle façon de traiter les matières résiduelles axée sur la réduction, la récupération et le recyclage, le compostage et la valorisation se traduira par une réduction de 15 % de l'incinération et de 40 % de l'enfouissement. Elle entraîne une augmentation globale moyenne des coûts se situant entre 22% et 32% selon la disponibilité de financement gouvernemental. En effet, une partie de cette hausse de coûts pourrait provenir de revenus issus de l'application des projets de Loi 102 et 130 proposés dans la *Politique de gestion des matières résiduelles* 1998-2008 du gouvernement du Québec.

La mise en oeuvre reposera sur des programmes soutenus d'information et de sensibilisation. Un système de suivi des performances municipales sera mis en place de même que des comités de vigilance pour l'incinérateur et le lieu d'enfouissement afin d'encourager la participation active des citoyens.

- 30 -

Renseignements : Benoit Massicotte,  
 Coordonnateur aux communications et aux consultations  
 Communauté métropolitaine de Québec  
 (418) 641 6250 poste 1210